

**Le sénateur Molgat:** Et c'est ce que dit le commissaire.

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, je tiens en terminant à dire bien clairement encore une fois que je n'accueille pas du tout avec mesquinerie les efforts que le gouvernement a déployés pour remédier à la situation qui fait l'objet de mon amendement. Le gouvernement a fait un bel effort, et c'est uniquement pour ces raisons que j'estime qu'il devrait être entendu bien clairement au compte rendu que c'est la loi qui devrait prévoir la sanction, plutôt que l'engagement donné de très bonne foi par deux ministres.

**L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, avant de voter sur cet amendement, il serait bon de rappeler qu'un amendement similaire a été proposé à la Chambre, au cours du débat sur ce projet de loi, et a été rejeté. Ne devrions-nous pas nous demander ce qu'il adviendra si nous adoptons un amendement similaire à celui qui a été rejeté à la Chambre?

Deuxièmement, si nous adoptons un amendement et le renvoyons à la Chambre, cela pourrait retarder indéfiniment l'adoption du projet de loi. Je soulève la question, parce que, à Montréal, les autorités locales ont déjà...

**Le sénateur Frith:** Avez-vous perdu la majorité à l'autre endroit pendant que nous avions le dos tourné?

**Le sénateur Lynch-Staunton:** Je crois qu'ils sont très pris par d'autres projets de loi.

**Le sénateur Frith:** Vous pourriez avoir du mal à le faire inscrire à l'ordre du jour.

**Le sénateur Lynch-Staunton:** Exactement. Nous espérons pouvoir adopter ce projet de loi sans amendement, puisque le libellé est très fort et lie le gouvernement presque autant que ne le ferait une modification à la loi.

À Montréal, les autorités locales qui seront responsables de la gestion des aéroports de Montréal et de Mirabel ont déjà conclu un accord. On n'attend que la ratification du projet de loi et la signature de l'entente pour aller de l'avant. Ces gens travaillent à ce projet depuis quatre ans et ont très hâte d'avoir le feu vert. Il faudrait tenir compte de ce facteur quand vous voterons sur l'amendement.

[Français]

**L'honorable Maurice Simard:** Honorables sénateurs, j'aimerais prendre quelques minutes pour vous informer que je me propose d'appuyer la motion du sénateur Frith.

Je ne reviendrai pas sur les arguments employés lors d'une intervention précédente sur ce point de loi datant, je crois, de l'automne dernier. Je ne ferai certainement pas la lecture des documents qui ont été produits par le sénateur Frith, dont la lettre du 27 février du ministre des Transports ni celle du bureau du commissaire aux langues officielles.

Par contre, je veux qu'il soit bien clair que le projet de loi C-15, si la motion du sénateur Frith devait être défaite, représentera un recul, une perte des droits acquis en matière linguistique pour les travailleurs des aéroports dans les régions désignées bilingues.

Je vous ferai grâce, également, des nombreuses contradictions que le gouvernement, je pense, a démontré dans son argumentation à la défense de ce projet de loi. On nous dit qu'on ne veut pas aller à l'encontre de la loi du Québec alors

que l'on sait déjà que la Loi sur les langues officielles nous l'accordait. On a commencé à nous dire aussi, avant que le ministère des Transports n'obtienne ce tout récent avis juridique, que vous avez lu, que d'autres avis juridiques avaient été donnés. Ces avis prétendaient même que le gouvernement fédéral, même par voie de bail de location, ne pouvait s'engager avec une partie comme celle de la Société des aéroports du Nouveau-Brunswick ou du Québec, entre autres et qu'il ne pouvait se lier à contrevenir à une loi du Québec alors que déjà on le fait et que l'on continuera à le faire pour la langue de service. Ceci s'applique à l'article 29, je pense.

La loi continuera de prévoir que tout ce qui est de la politique ou de la Loi sur l'affichage devra continuer à être beaucoup plus généreux que la loi provinciale du Québec en la matière le permet.

J'inviterais le ministre à ne pas nous servir ces contradictions trop souvent parce que je pense qu'il se fera ramener sur le nez ces quelques contradictions.

Honorables sénateurs, je pense qu'un progrès net a été réalisé en collaboration avec les ministres, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et que l'on a été bien appuyés par nos collègues de l'autre côté de cette Chambre.

Je pense que c'est un progrès important mais ce n'est pas suffisant. Comme je l'ai dit tantôt, à la faveur de cette privatisation, on va nous priver de certains services. On nous dira que cela affectera très peu d'individus au Nouveau-Brunswick ou ailleurs. Même si ce n'était que d'affecter le droit d'un individu, le principe y est. Donc, je pense que l'on aurait pu s'en passer à ce moment-ci.

Espérons que des deux côtés de la Chambre l'on voudra peut-être appuyer la motion du sénateur Frith, même si cela pourrait causer des embarras ou un délai additionnel si le projet de loi C-15 est amendé et qu'il devrait retourner à la Chambre des communes.

Donc, j'aurais préféré et je préfère toujours la force de la loi, que les ministres Loiselle et Corbeil s'engagent à inclure une clause dans tous les baux de location pour les régions métropolitaines de Montréal, du Nouveau-Brunswick et de la capitale nationale. Ce n'est pas une garantie, comme le disait le sénateur Frith, que les ministres ou les gouvernements fédéraux à l'avenir vont perpétuer ces droits acquis pour ce qui est de la langue de service et de travail.

Une personne qui a pris un cours de quelques mois en droit commercial, va vous dire que les deux signataires d'un contrat peuvent, lorsqu'ils tombent d'accord, faire disparaître toute clause de ce contrat.

Même la loi ne nous donne pas cette garantie pour toujours. Mais l'on sait qu'il est beaucoup plus difficile de changer un projet de loi que de convenir d'annuler des clauses de bail de location.

C'est pour cette raison que je favorisais cela.

J'ai pris note de la lettre obtenue du commissariat aux langues officielles. Je pense que le porte-parole de M. Goldbloom a été très clair que son patron et tout le commissariat, auraient souhaité la première alternative, c'est-à-dire celle de conserver la loi telle qu'on l'a connue à ce jour.